

Chapitre 3 : Environnement

Malgré l'exiguïté de son territoire et sa forte urbanisation, le canton de Genève offre encore des milieux naturels d'une grande variété et d'une grande richesse. Il convient de les préserver et de les mettre en valeur tant pour sauvegarder la biodiversité* que pour le plaisir et l'agrément de ses habitants.

La gestion appropriée des réserves naturelles, avec l'active participation des associations de protection de la nature, a permis de maintenir certaines espèces fragiles et rares. Le maintien de ce patrimoine en ville comme à la campagne reste un défi important.

A cet égard, l'exploitation appropriée de la zone agricole, qui correspond à 54% de la surface (sans le lac) du canton, est fondamentale pour la survie d'un grand nombre d'espèces animales et végétales. Les Verts se réjouissent que les intérêts du monde agricole et des écologistes convergent de plus en plus. La réorientation de la politique agricole en Suisse et les mesures prises ces dernières années à Genève se sont révélées bénéfiques. La diversification des cultures, la création de friches*, de haies basses* et la mise en valeur des cordons boisés* doivent être poursuivies.

Une approche limitée au seul territoire genevois n'a pas de sens. Une politique de protection de la nature digne de ce nom doit absolument être mise en oeuvre à l'échelle du bassin genevois. Le développement d'une couronne urbanisée autour de Genève et la création de routes à grand trafic la ceinturant tendent en effet à morceler le territoire en entités naturelles de plus en plus petites. Ceci est préjudiciable pour les espèces qui ont besoin d'espaces étendus et de renouveler leur patrimoine génétique. Les couloirs d'échange*, en relation avec les cordons boisés* et les cours d'eau, doivent être privilégiés et faire l'objet de mesures de protection actives.

Dans ce sens, la signature des contrats-rivières* franco-genevois est un premier pas vers une collaboration transfrontalière fructueuse. Dans le projet d'agglomération transfrontalière, la protection de la nature ne doit pas être le parent pauvre. La préservation du réseau écologique et des couloirs d'échange* du bassin genevois, déjà dûment répertoriés, doit s'inscrire comme l'un des buts premiers de l'aménagement du territoire régional.

Dans une région si densément peuplée que le bassin genevois, il est indispensable d'informer et de sensibiliser en permanence le public, tout en limitant voire interdisant l'accès à certains périmètres sensibles.

L'agglomération recèle aussi des trésors naturels, avec en particulier une magnifique arborisation à laquelle il faut prêter la plus grande attention. Un certain nombre de mesures peuvent être prises en faveur de la flore et de la petite faune (insectes, batraciens, reptiles, etc.) en favorisant les plantations indigènes*, les surfaces non imperméabilisées, un meilleur écoulement des eaux et en veillant à ne pas créer des barrières infranchissables. Ces mesures peuvent être intégrées dans les plans localisés de quartier et dans la construction et la réfection des voiries, ainsi que lors de la réalisation d'équipements publics.

Rendre aux rivières leur liberté pour protéger le cycle naturel de l'eau.

Les cours d'eau, qui représentent dans le canton une longueur de 315 km, sont également des éléments importants de l'environnement naturel, et doivent à ce titre être protégés. Seuls 75% d'entre eux suivent leur cours naturel, le reste ayant été endigué, canalisé, voire enterré. Pour remédier à cette situation, qui avait des conséquences négatives pour la faune aquatique et pour la qualité de l'eau, un vaste programme de renaturation a été mis en place il y a quelques années. Ce programme vise à rendre aux ruisseaux et rivières du canton leur aspect et leurs fonctions naturels, favorisant ainsi une meilleure qualité de l'eau et la présence de biotopes naturels abritant une flore et une faune diversifiées.

La plupart des cours d'eaux genevois prenant leur source en France, ce programme de renaturation passait donc par une collaboration étroite avec les collectivités françaises. Cette collaboration transfrontalière s'est matérialisée sous forme de « contrats-rivières », passés entre les collectivités locales concernées, les autorités (Etat ou département) et les usagers ou riverains. Ces contrats fixent des objectifs, tels que la lutte contre les crues, l'assainissement, la densité piscicole ou la qualité des eaux, et établissent des mesures permettant d'atteindre ces objectifs.

Le programme de renaturation des cours d'eau et les contrats-rivières ont déjà permis d'obtenir des résultats satisfaisants et leur application doit être poursuivie, afin de couvrir à terme tout le réseau hydrographique genevois.

Par ailleurs, bien qu'en Suisse l'approvisionnement en eau potable soit garanti par les abondantes ressources telles que nappes phréatiques, lacs et rivières, l'eau n'en demeure pas moins une ressource précieuse qu'il convient de ne pas gaspiller. Les Verts encouragent donc une utilisation rationnelle de l'eau, notamment par l'achat d'appareils électroménagers économes.

La pollution met la qualité de l'air sous forte pression

L'air que nous respirons à Genève n'est pas sain et l'évolution actuelle n'est guère réjouissante. Les valeurs limites annuelles et journalières sont largement dépassées aujourd'hui tant pour le dioxyde d'azote* que pour l'ozone*. Seules des actions d'envergure permettront d'atteindre, enfin, les objectifs souhaités.

Les émissions d'ozone de basse altitude en été (smog* estival) sont nettement supérieures à ce qui est admissible : la valeur limite est dépassée entre 100 et 500 fois par an dans les zones suburbaines et rurales du canton. Il faut agir tant à court qu'à long terme. Lors des pics de pollution, les messages d'alerte seuls ne suffisent pas. Les plans d'urgence doivent être révisés régulièrement en prévoyant chaque année des mesures plus contraignantes en relation avec les objectifs à atteindre. En interdisant, par exemple) à la circulation les engins les plus polluants (sans catalyseur, moteurs deux-temps, etc.).

Plus globalement, les Verts continueront d'agir en faveur de la taxe sur le CO₂, et non sur les combustibles et les carburants. Une politique de protection du climat digne de ce nom nécessite des mesures efficaces et cohérentes dans le domaine des transports.

La Confédération et le canton de Genève ont pris des engagements dans le domaine international (Kyoto, Göteborg, etc.) qu'il convient de mettre en pratique. Il ne suffit pas de se profiler sur la scène internationale pour le développement durable, il faut aussi savoir tenir ses engagements.

En ce qui concerne le dioxyde d'azote* (NO₂) dont la concentration est trop forte en zone urbaine, les actions doivent se concentrer à la fois sur le chauffage et sur les transports (voir chapitres « Energie » et « Transports »). Les rues et les quartiers particulièrement touchés doivent faire l'objet de mesures d'assainissement localisées, (réduction du nombre et de la vitesse des véhicules privés). Reporter la circulation du centre vers la périphérie, ce qui augmente le nombre de kilomètres parcourus, est une solution illusoire, alors que les concentrations en NO₂ atteignent déjà les valeurs limites fixées dans les quartiers de la périphérie.

L'invasion du bruit dépasse largement le seuil de tolérance

Le bruit contribue de plus en plus à la dégradation de la qualité de la vie. Il est même devenu un véritable problème de santé publique. Les nuisances sont d'origines diverses, mais, à Genève, c'est très clairement la circulation routière et le trafic aérien qui posent le plus de

problèmes. Le cadastre du bruit est aujourd'hui complet. On sait désormais qu'une personne sur quatre est exposée au bruit du trafic routier au-delà des limites acceptables. Parmi elles, 30'000 subissent du bruit dépassant les valeurs d'alarme (70 dB de jour et 65 dB de nuit). Ce constat est accablant. Il est donc temps de prendre des mesures énergiques pour respecter la santé physique et psychique de la population.

Les Verts déplorent que les délais d'assainissement initialement prévus pour 2002 aient été repoussés à plusieurs reprises, pour être finalement fixés à l'échéance 2015-2018. Les mesures palliatives, telles que les parois antibruit ou l'isolation des façades coûtent extrêmement cher et restent des pis-aller. Il faut donc favoriser au maximum les mesures de réduction à la source : gestion du trafic, mode de conduite, véhicules non bruyants, modération du trafic alliée au remplacement des feux par des giratoires. L'assainissement doit porter en priorité sur les tronçons les plus densément peuplés, au besoin en diminuant le trafic routier sur ces axes. Rien qu'en ville de Genève, 70 km de routes sont à assainir. Il est donc indispensable de prendre les mesures à la source plutôt que d'avoir à payer des centaines de millions en coûteux assainissements des bâtiments.

La lutte contre le bruit doit aussi passer par un meilleur contrôle des véhicules non-conformes et, en particulier, les deux-roues motorisés. Les Verts demandent qu'intervienne enfin le rétablissement de la brigade antibruit supprimée dans les années 1990.

Retraiter nos déchets à la source valorise nos poubelles

La manière dont nous gérons nos déchets est un indicateur infaillible de notre niveau de conscience individuel et collectif en matière de développement durable. Des progrès inégaux ont été réalisés ces dernières années mais il reste encore beaucoup à faire en matière de récupération et de recyclage.

La loi sur la gestion des déchets de 1999, l'adoption d'un concept cantonal et du plan de gestion des déchets ont fixé des objectifs précis et des moyens d'action. Il reste à les concrétiser.

Les grands axes sont la diminution des déchets à la source, le recyclage et l'élimination. Il est prévu pour cette période de quatre ans, de mettre l'accent sur la prévention et le recyclage, tant en milieu professionnel que dans les ménages.

Tout en se félicitant des premiers résultats obtenus, les Verts estiment que des progrès substantiels peuvent et doivent encore être faits. Ainsi, l'objectif de 45% de taux de recyclage pour les déchets ménagers n'est pas encore atteint ; il est donc primordial de poursuivre et développer les actions de sensibilisation et d'information auprès de la population, spécialement auprès des jeunes.

Si l'on demande à la population genevoise de modifier ses habitudes et de trier ses déchets, ce qu'elle a fait ces dernières années, il faut en contrepartie assurer efficacement le traitement, le recyclage ou l'élimination de ces déchets.

De ce point de vue, le traitement des déchets « verts » est rendu problématique par l'insuffisance des structures existantes. Depuis sa création, l'installation du Nant-de-Châtillon connaît des problèmes techniques et des périodes de surcharge.

La faible capacité de l'installation de compostage des communes de la rive droite (GICORD) et l'abandon de l'installation des communes de la rive gauche (GICAL) sous la pression des oppositions locales ont amené le canton à accepter des solutions de pis aller non satisfaisantes pour l'environnement et inutilement coûteuses pour la population.

Les Verts estiment que L'Etat doit mener dans ce dossier une politique volontariste afin de créer les infrastructures nécessaires. Pour éviter ce genre de problème à l'avenir, il est primordial d'inclure l'aspect du traitement des déchets dans le développement du canton, notamment dans le domaine de l'aménagement du territoire.

Inscrire l'écologie tout en haut de notre agenda

L'Agenda 21, dont le principe a été adopté en 1992 par la communauté internationale lors du Sommet de la Terre de Rio, est un instrument de décision participatif qui vise à prendre en compte les trois piliers du développement durable, à savoir l'écologie, l'économie et le social. Pour répondre aux critères d'Agenda 21, un projet doit ainsi respecter un équilibre entre ces trois éléments, sans en favoriser un au détriment d'un autre.

Adoptée en 2001 par le Grand Conseil, la loi « Agenda 21 » a mené à la création du Service cantonal du développement durable. Il est chargé de piloter l'Agenda 21 cantonal et travaille avec de nombreux partenaires, tels que les administrations fédérale et cantonale, les communes, les associations et divers groupes d'intérêts.

Les Verts soutiennent cette mesure qui, peu à peu intégrée au processus décisionnel de l'Etat, permet de prendre des décisions en étant mieux conscient de leurs conséquences à long terme. Le développement durable est en effet une notion fondamentale pour les Verts, qui considèrent que trop d'actions sont encore entreprises sans que l'on tienne compte de leurs répercussions sur les générations futures.

Glossaire

Biodiversité. Diversité des espèces vivantes au sein de la nature. On considère aujourd'hui cette biodiversité menacée par l'extinction de nombreuses espèces.

Contrats-rivières. Accords techniques et financiers transfrontaliers, couvrant l'ensemble du bassin versant d'une ou plusieurs rivières. Ces accords étudient les questions d'assainissement, de lutte contre les crues, de gestion de la ressource et de revitalisation du cours d'eau. Ils fixent des objectifs et proposent des actions. La grande majorité des rivières franco-genevoises sont aujourd'hui couvertes par de tels contrats.

Cordons boisés. Espaces arborisés reliant les structures naturelles entre elles, et permettant ainsi aux animaux de s'y déplacer plus facilement.

Couloirs d'échange. Espaces du même type que les cordons boisés (voir ci-dessus), mais plus spécifiquement destinés à la grande faune (ex. cerfs, chevreuils, sangliers, ...).

Dioxyde d'azote. Gaz irritant produit par la combustion de toute substance en présence d'air (ex. industrie, trafic motorisé, ...). Ce gaz pénètre dans les voies respiratoires, provoquant de nombreuses conséquences négatives pour la santé, telles que crises d'asthme, bronchites, etc. Il peut également endommager les feuilles de diverses plantes.

Friches. Terrains non cultivés, laissés à l'état naturel, favorisant ainsi le développement de nombreuses espèces de la faune et de la flore.

Haies basses. Petits arbustes laissés à l'état naturel, favorisant également le retour d'espèces animales.

Ozone. Gaz irritant produit principalement par les gaz d'échappement, dont l'évacuation naturelle vers les couches supérieures de l'atmosphère est freinée lors de grosses chaleurs, créant ainsi une accumulation près du sol. Il cause ainsi des problèmes respiratoires chez les personnes fragiles. L'ozone est également considéré comme un polluant très agressif pour les végétaux.

Plantations indigènes. Les espèces indigènes sont des espèces végétales arrivées sur le territoire genevois sans intervention humaine, ou alors depuis si longtemps qu'elles se sont intégrées à l'écosystème local.

Smog. Contraction de deux mots anglais, smoke (fumée) et fog (brouillard), désignant le brouillard dû à une forte pollution atmosphérique causée par des combustibles fossiles.